

# Commission Cycloport UFOLEP Loiret saison 2008

## Conditions de participation à :

### la Ronde du Loiret

Chaque club devra fournir un signaleur possesseur du permis de conduire pour 1 ou 2 engagés soit :  
( 1 ou 2 engagés 1 signa., 3 ou 4 engagés 2 signa., et ainsi de suite les membres de la commission ne compteront pas comme signaleurs)

**Tout club qui ne répondra pas à cette demande se verra privé de championnat départemental pour tous ces licenciés.**

### Championnat départemental route

- Avoir participé avant ce championnat et depuis le début de saison à un minimum de cinq épreuves sur route inscrite **au calendrier du Loiret** (2 pour les 13/14 et 15/16ans).
- En cas de litige un cycloportif qui a participé à un minimum de 12 épreuves lors de la saison 2007, verra sa situation étudiée par la commission et aura la possibilité d'être repêché si son absence aux épreuves est justifiée.
- **Et répondre aux conditions de présence de signaleurs sur la ronde du Loiret, pour l'ensemble des cycloportifs d'un club.**

### Championnat régional route

- Avoir participé au championnat départemental sur route, pour poser sa candidature à la sélection.
- Aucune dérogation ne sera accordée même sur justificatif (certificat médical, attestation de travail).

### Championnat national route

- Avoir participé aux championnats départemental et régional sur route, pour poser sa candidature à la sélection.
- Aucune dérogation ne sera accordée même sur justificatif (Certificat médical, attestation de travail).

### Championnat régional contre la montre

- Avoir participé avant ce championnat et depuis le début de saison à un minimum de cinq épreuves sur route dans le Loiret avant ce championnat.
- En cas de litige un cycloportif qui a participé à un minimum de 12 épreuves lors de la saison 2006, verra sa situation étudiée par la commission et aura la possibilité d'être repêché si son absence aux épreuves est justifiée.

### Championnat national contre la montre

- Avoir participé aux championnats départemental et régional contre la montre pour l'individuel.

## Critères de sélection aux championnats

La commission cycloportive établira les sélections en fonction des critères suivants et du nombre de cycloportifs à sélectionner (quotas nationaux) :

- 1 : le champion départemental sera sélectionné pour le régional et le national, il devra avoir participé au régional pour participer au national.
- 2 : Le champion régional sera sélectionné pour le national.
- 3 : Les cycloportifs classés 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> lors du championnat départemental ou du championnat régional.
- 4 : Les cycloportifs en fonction de leur catégorie de valeur.
- 5 : Les cycloportifs qui ont le plus participé depuis le début de la saison aux épreuves organisées dans le Loiret.
- 6 : Les cycloportifs qui ont participé aux championnats les années précédentes.

